

Club Français du Braque Allemand

Test d'aptitudes naturelles

(T.A.N.)

Examen réservé aux chiens âgés de 6 à 36 mois

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(1 seul chien par feuille, photocopier si plusieurs chiens)

Date de l'épreuve : Le samedi 8 septembre 2018

Trouville-Alliquerville 76

L'épreuve se déroulera sur faisans posés dans un champ de betterave.

Rendez-vous à 8h30 à la Faisanderie Les Marcottières, Rte de Grandcamp, D28

Organisateur : Max MONVILLE 432 rue du Manoir 76430 GOMMERVILLE

Tél : 06 82 27 21 40 Email : monville.max@orange.fr

Nom du chien* : _____

Date de naissance : _____ Tatouage/ Puce* _____

Sexe : Male Femelle *n° L.O.F _____

*Nom du père _____ *Nom de la mère _____

(A relever sur le certificat de naissance ou le pedigree)

Chien à confirmer :*(gratuit pour les adhérents à jour de leur cotisation 2017) **NON_OUI**

Nom du propriétaire* : _____

Adresse:* _____

Code postal :* _____ Ville * : _____

Email* : (de préférence) _____ ou Tél : _____

* informations obligatoires

Engagement T.A.N. : Nombre de chiens engagés..... x 25€ =.....

TOTAL du règlement =

Chèque à l'ordre de **CFBA**, à retourner avec cette feuille d'engagement à l'organisateur,

MONVILLE Max, 432 rue du Manoir, 76 430 GOMMERVILLE, **avant le 3 Septembre 2018.**

Buffet froid à 18 € à la salle de la Faisanderie, à retenir à l'engagement.

Nombre de repas :Chèque à l'ordre de CFBA, à retourner avec cette feuille d'engagement.

Les chiennes en chaleur devront être signalées dès leur arrivée. Elles concourront en dernière position sur les terrains

Tous les chiens présents sont sous l'entière responsabilité des propriétaires et/ou des présentateurs.

Tout événement direct ou indirect qui pourra leur être imputé (dégradation, accident, etc.) ne pourra être imputable aux organisateurs. Les participants ou accompagnateurs renoncent à recours contre l'organisation et l'organisateur.

Fait à _____ Le _____

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et en accepte les termes sans réserve

Signature (obligatoire)

REGLEMENT du T.A.N

BUT

Article 1

Le règlement suivant a été mis en place dans le but de promouvoir, à l'intérieur de l'élevage Français, les sujets qui réunissent les qualités de chasseur que tout chien d'arrêt devrait posséder au minimum.

Article 2

Les épreuves qui sont envisagées ont pour objet de tester les aptitudes à la chasse, et non le degré de dressage.

ORGANISATION

Article 3

Les examens sont organisés par les Clubs de race sous leur seule autorité.

Article 4

Ils sont ouverts à tous les chiens de la race, âgés au minimum de six mois et au maximum de trente six mois, le jour de l'épreuve, qu'ils soient simplement titulaires du certificat de naissance ou du pedigree définitif.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 5

Les examinateurs : les chiens seront jugés par 1 ou 2 examinateurs en principe choisis par le Comité du Club parmi les adhérents dotés d'une bonne connaissance de la race et des épreuves de travail ; toutefois, lorsque les circonstances ne permettront pas leur désignation en réunion de Comité, cette tâche incombera au Président du Club.

Article 6

Le terrain : l'examen se déroulera sur un terrain présentant un couvert suffisant pour permettre à la fois au gibier de se dissimuler et au chien d'évoluer sans gêne: luzerne, herbage, chaume, déchaumé, sous bois clair ; les terrains trop difficiles seront évités.

Article 7

Le gibier lâché utilisé sera choisi par l'organisateur.

Article 8

Préparation du terrain : le gibier sera lâché en dehors de la présence du conducteur et du chien.

Article 9

Durée : cinq à dix minutes avec possibilité de reprendre le chien pour le mettre en présence.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le comportement du chien sera apprécié selon 3 critères :

1) L'instinct de la recherche. L'examineur jugera l'ardeur et la passion du sujet dans la recherche du gibier sans trop attacher d'importance à la méthode.

2) L'instinct de l'arrêt.

La localisation du gibier : bien que des tapes soient admises, il sera indispensable qu'une pièce de gibier à plumes soit arrêtée pendant le parcours. Un arrêt hors la vue du gibier sera exigé.

Les fautes de dressage sauf la mise à l'envol (chien qui bourre) seront sans effet sur l'appréciation finale.

3) L'équilibre.

D'une manière générale l'examineur devra s'assurer de l'équilibre du chien sur l'ensemble de son parcours. Plus particulièrement, il est indispensable qu'il ne manifeste aucune réaction craintive à l'occasion du coup de feu.

Au départ du gibier, un ou plusieurs coups de feu seront tirés (pistolet d'alarme de fort calibre ou fusil de chasse).

A cette occasion, l'examineur ne devra pas exiger la sagesse au feu mais il lui appartiendra d'apprécier le degré de « craintivité » du sujet ; toute manifestation de peur le conduira à considérer que ce troisième test n'a pas été réussi.

LES RÉSULTATS

Article 10

A l'issue du parcours, deux situations pourront se présenter:

A) L'examineur aura discerné sans équivoque :

- Une passion de la chasse dans la recherche du gibier.

- Un bon comportement en sa présence.

- Un bon équilibre notamment au coup de feu.

Le chien aura alors satisfait à toutes les exigences de l'examen.

Le pedigree sera alors annoté de la manière suivante :

Admis au T.A.N.

Date et lieu de l'examen.

Signature et identité du ou des examinateurs.

L'annotation se fera sur le champ ou ultérieurement si le chien n'a pas encore subi l'examen de confirmation morphologique.

B) Lorsque le chien n'aura pas réussi l'ensemble de ces trois épreuves:

Il sera simplement ajourné.

NOUVELLE PRÉSENTATION

Article 11

En cas de succès le chien ne sera plus autorisé à participer à un autre T.A.N. Par contre ; le chien «ajourné», pourra être présenté de nouveau dans la limite d'âge prévu à l'article 4.